

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 3 décembre 1875

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 décembre 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

### Description

Résumé Godin retourne à Émile une lettre en trois langues avec la traduction d'une partie et l'invite à donner suite au recrutement d'un employé. Il lui retourne aussi une lettre de Wagnier : il préconise de ne pas tenir compte des commérages de la femme de Wagnier et d'attendre qu'il demande lui-même à rentrer. Il accuse réception d'un envoi sur les chemins de fer : il demande les numéros de *L'Officiel* contenant les déclarations des ministres Deseilligny et de Larcy. Sur l'achat de fonte hématite. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : sur les calculs de répartition des biens de la communauté d'après les arrêts de la cour d'Amiens ; il renvoie Émile à sa lettre du 30 novembre 1875. Sur du calcaire contenant du manganèse.

Notes Voir la lettre de Godin à Émile Godin du 30 novembre 1875 (FG 15 (17)).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

### Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Deseilligny, Alfred \(1828-1875\)](#)
- [Larcy, Roger Charles de \(1805-1882\)](#)

- [Wagnier \[madame\]](#)
- [Wagnier \[monsieur\]](#)

Œuvres citées [Journal officiel de la République française, Paris, 1870-1880.](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 2 p. (93r, 94v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 10/10/2023

---

Versailles 3 X. 44 75

Mon cher Emile,

— Je te retourne la lettre en trois langues avec la traduction d'une partie. Je ne vois pas quel parti on pourrait tirer d'un tel employé et par conséquent il n'y a pas lieu de s'en occuper autrement.

— Je te retourne également la lettre Magnier. Il me semble qu'il faudrait attendre que Magnier lui-même demandât à rentrer avant de rien lui retourner. Il n'y a pas à arrêter aux commérages de sa femme.

— J'ai reçu ce qui m'a été envoyé concernant les chemins

de fer. Et cela me suffit à peu près, ce qui me manque, ce sont des Nos de l'Officiel renfermant des déclarations des Ministres Desvilligny et de Larcej que je ne trouve pas dans ce qui m'est envoyé.

— Ce que tu me dis des Rémittés me fait te rappeler combien je désire qu'on en fasse des achats.

— Tu me poses dans ta lettre du 1<sup>er</sup> des questions concernant les calculs à faire pour la répartition, et tu me demandes si tu n'a pas à prendre les proportions désignées par le jugement. Nous ne pouvons pas en prendre d'autres aujourd'hui, comme point de comparaison, mais les documents

que je te demande ont pour  
objet de déterminer d'une  
façon impartiale quelle  
devrait être réellement la  
proportion à établir pour  
rentrer dans l'esprit des arriérés  
de la cour de Bruiens que je  
t'indique en substance dans  
ma lettre du 30 écoulé.  
Reçois cette lettre avec attention,  
et tu comprendras ce que je  
te demande.

Si tu veux faire des calculs  
par toi-même à ce sujet, il  
faut les faire sans s'arrêter  
à des choses sans importance  
comme celles des terrains et  
jardins dont tu me parles.

On pourrait tenir compte  
d'ensemble de la part de  
familière faite en 1863 et  
des loyers de l'usine de Jackson  
en leur affectant une part de

capital engagé. Mais je ne devrais  
pas faire cela pour rien de ce qui  
est resté à mon usage, et dont  
j'ai disposé d'une façon person-  
nelle et industrielle.

— Quand il s'agit d'aussi gros  
intérêts il ne faut pas embar-  
rasser les juges dans de mes-  
quines considérations de détail.  
Autrement on risque de perdre  
le principal pour la partie.

— J. n'oserais t'affirmer  
qu'il y ait des calcaires conte-  
nant du manganèse, mais  
je croyais l'avoir vu.

Reçois nos bonnes amitiés.

Godin